



## CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL  
de  
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES  
du 8 décembre 2015**

sous la présidence d'Yves Luginbühl

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 28 octobre 2015
3. Communications du Bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Projet de révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon - préavis N° 10/2015
6. Projet de révision des statuts des SITSE – préavis N° 11/2015
7. Projet d'adhésion au 2ème but optionnel des SITSE, collecte et évacuation des eaux claires et usées – préavis N° 12/2015
8. Budget 2016 – préavis N° 13/2015
9. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
10. Divers et propositions individuelles

#### **1. Appel**

Excusés : M. BERTINAT – P. CAVIN – S. LUGINBÜHL – S. MIR – J. TIDMARSH

#### **2. Procès-verbal de l'assemblée du 28 octobre 2015**

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, 0 opposition, 1 abstention.**

#### **3. Communications du Bureau**

Dates prévues des assemblées du Conseil Communal pour 2016 :

[http://www.mies.ch/htm/conseil\\_communal.htm](http://www.mies.ch/htm/conseil_communal.htm)

#### **4. Informations de la Municipalité**

Le SYNDIC :

- Sécurité : compte tenu des bons résultats obtenus l'année passée par rapport à leur présence, renouvellement de la surveillance accrue d' SDS (Service de Sécurité SA basée à Mies) pendant les fêtes de fin d'année.

- Des locaux appartenant aux CFF à la gare de Coppet se libèrent et le poste de gendarmerie pourrait s'y installer. Une lettre de soutien de toutes les communes de Terre Sainte via l'assemblée des syndicats a été adressée à Mme Métraux, cheffe du département de l'intérieur du canton de Vaud, ainsi qu'au chef de la police pour aller dans ce sens en reconnaissant que la gare de Coppet est un lieu particulièrement bien placé.
- Statistiques du canton de Vaud. (*Jointes à la fin du PV*)

C. FIGEAT précise que l'impôt sur la fortune représente 1% des rentrées fiscales pour le canton de Vaud. Pour Mies, cette part est nettement supérieure avec 13% des rentrées fiscales provenant de l'impôt sur la fortune.

S. EMERY sur le projet piscine/patinoire de Coppet : les recourants ont obtenu un nouveau et dernier délai auprès du tribunal cantonal.

J. WILDBERGER sur l'éclairage public du carrefour de la poste : nouveaux lampadaires avec une luminosité bien meilleure qu'auparavant. De même, tous les lampadaires de la route de St-Cergue seront changés.

### **5. Projet de révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon - préavis N° 10/2015**

Le SYNDIC :

- Recherche indispensable d'un compromis « ad minimum ». En effet, la révision des statuts nécessite une acceptation à l'unanimité pour que les modifications statutaires puissent être implémentées.
- Tous les changements statutaires proposés semblent être des modifications acceptables et bonnes.

O. EMERY (Commission ad' hoc) :

- La commune de Mies a précédemment approuvé les statuts actuels (avant révision) du Conseil régional.
- La Commission ad' hoc a vérifié les changements proposés. Il y en a très peu mais ils sont globalement positifs et sont très bien expliqués dans le préavis.
- La Commission ad' hoc recommande l'acceptation du projet de révision des statuts.

Le PRESIDENT procède au vote sur l'acceptation de la révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon.

**L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention.**

### **6. Projet de révision des statuts des SITSE – préavis N° 11/2015**

Pascal Kilchherr, chef de service aux SITSE (Services industriels de Terre Sainte et environs) :

- Les deux préavis (ici préavis n°11 et n°12) sont votés dans 9 communes.
- Les textes définitifs ont été mis au point avec les Commissions.
- Pas d'amendement ou de modification possible aux textes puisqu'ils ont déjà été votés dans 5 communes. Mies est la 6<sup>ème</sup> commune à se prononcer.
- Ces statuts ont été vérifiés par le canton. Juridiquement, ils sont au point avec le service des communes.
- Deux raisons principales pour cette révision des statuts :
  - o Changement du mode de facturation des SITSE aux communes ou aux citoyens: facturation prévue au mètre cube d'eau consommé.
  - o Création d'un deuxième but optionnel avec l'acceptation d'un plafond d'emprunt de 5 millions supplémentaires pour ce deuxième but optionnel.
- Pour rappel : but principal des SITSE, c'est l'épuration. Le premier but optionnel est la distribution de l'eau potable. Le deuxième but optionnel est la collecte et l'évacuation des eaux claires et usées.

- Ces trois buts auront une comptabilité séparée : l'argent de la distribution de l'eau potable n'ira pas dans l'épuration par exemple.

G. PERRIN (Commission de gestion) recommande d'accepter les nouveaux statuts des SITSE.

Le PRESIDENT procède au vote :

- d'accepter les nouveaux statuts des SITSE tels que modifiés
- d'adapter notre règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, le cas échéant.

**L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 1 abstention.**

### **7. Projet d'adhésion au 2<sup>ème</sup> but optionnel des SITSE, collecte et évacuation des eaux claires et usées – préavis N° 12/2015**

Pascal Kilchherr sur le principe de calcul de la valeur du réseau de chaque commune : Recherche d'un pied d'égalité entre communes en prenant comme base une même qualité des réseaux communaux transmis aux SITSE. Par conséquent, les communes qui doivent faire des travaux à court ou moyen terme ont la possibilité, soit de réaliser ces travaux, soit de payer les SITSE pour le faire.

G. PERRIN (Commission de gestion) recommande d'adhérer au 2<sup>ème</sup> but optionnel des SITSE.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER (Commission des finances)

- n'a pas pu obtenir d'informations permettant de définir l'avantage financier d'une adhésion à ce 2<sup>ème</sup> but optionnel pour notre commune. En effet, il n'y a pas de données disponibles à ce jour.
- Malgré l'absence de données financières claires, il n'y aura pas d'incidence sur les comptes de notre Commune car tous les frais seront répartis directement aux citoyens.
- La Commission des finances recommande d'accepter l'adhésion au 2<sup>ème</sup> but optionnel.

J.-P. STREIT et Pascal Kilchherr : 50 habitants de Crassy (France) sont effectivement reliés au réseau des SITSE.

R. SANSONETTI s'enquiert de la portée de la suppression proposée de l'article 17 ch. 18 des statuts du SITSE (prévoyant jusqu'ici « Le Conseil intercommunal a les attributions suivantes : 18. autoriser la conclusion des contrats prévus à l'article 8 », cette dernière disposition stipulant que « L'Association peut offrir ses prestations à d'autres collectivités ») règle semblant importante dans la mesure où les contrats visés peuvent avoir pour conséquence de lier durablement les communes membres du SITSE à des entités territoriales situées en France. P. KILCHHERR répond que la décision de s'engager dans la négociation puis la conclusion de tels contrats sera effectivement désormais de la compétence du Comité de direction des SITSE, et non plus du Comité intercommunal, mais que ce dernier sera toutefois toujours informé préalablement au début de toute négociation.

Le PRESIDENT procède au vote :

- d'autoriser la Municipalité à accepter l'adhésion de la commune de Mies au 2<sup>ème</sup> but optionnel des SITSE, collecte et évacuation des Eaux Claires et Eaux Usées
- de remettre les collecteurs EC et EU aux SITSE
- d'abroger au 31.12.2015 le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, approuvé le 14.01.2004
- de payer la somme de CHF 495'000 TTC aux SITSE par prélèvement sur nos fonds de réserve, dont à déduire la somme de CHF 100'000 TTC déjà investie par la commune de Mies pour des recherches par coloration des eaux parasites.

**L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention.**

## 8. Budget 2016 – préavis N° 13/2015

### C. FIGEAT :

- Le budget 2016, basé sur un taux de 49 cts, prévoit une perte d'environ CHF 1.6 millions.  
Cette perte est en grande partie liée à l'augmentation de la facture sociale (+ CHF 1.2 millions) et de la participation maximale d'un point d'impôt (environ CHF 200 000) suite à l'acceptation du DISREN (dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise).
- Administration générale :
  - o Augmentation moyenne budgétée de 1% des salaires. A partir de juillet 2016, il est prévu d'engager un technicien à 80% pour aider G. DERIAZ dans les dossiers de la Commune (projets de construction principalement).
- Finances :
  - o A fin octobre 2015, les encaissements des impôts sont nettement supérieurs aux encaissements prévus dans le budget 2015.
  - o Explication probable : Le budget 2015 était basé sur les comptes 2013. Cependant, 2013 n'est pas une bonne année de référence car une partie des citoyens n'avait pas été taxée de façon définitive par le fisc.
  - o Comme les années précédentes, 50% des impôts conjoncturels sont provisionnés pour la facture sociale.
- Domaine et bâtiments :
  - o Dépenses liées à l'entretien du parc immobilier en légère augmentation (voir préavis municipal pour les projets d'entretien en question).
- Travaux :
  - o Assez forte augmentation suite à la reprise du réseau d'égouts par les SITSE pour CHF 395 000.
  - o L'épuration de l'eau est actuellement facturée à 70 cts/m<sup>3</sup>. Avec leur nouvelle installation, le prix que les SITSE facturent est en réalité de CHF 2.65 /m<sup>3</sup>. La commune de Mies paie la différence avec la réserve accumulée de l'ancienne STEP d'environ CHF 4.5 millions. Jusqu'à ce que cette dernière soit épuisée, l'épuration des habitants de Mies sera subventionnée.  
L'augmentation de prix sera lissée dans les années à venir pour éviter un changement de prix trop brutal. Un lissage sur une période d'au moins 10 ans est prévu.
- Instruction publique et cultes :
  - o Légère baisse par rapport au budget 2015.
- Police :
  - o En ligne avec le budget 2015. Le budget prévoit l'engagement à 20 % d'un ASP (assistant de sécurité publique).
- Sécurité sociale :
  - o Importante augmentation de la facture sociale de CHF 6.9 millions (budget 2015) à CHF 8.1 millions (budget 2016).
- En conclusion : le budget 2016 affiche une perte de CHF 1.6 millions. Etant donné que les bénéfices accumulés sont d'environ CHF 11 millions, ce déficit pourra être facilement absorbé par la bonne santé financière de la commune.

- Aperçu des dettes de la commune :
  - o Un emprunt de CHF 3 millions auprès de l'AVS à 0.75%, échéance 05.02.2018.
  - o Pour augmenter la liquidité (pour les projets de construction en cours : maison du village, ancienne poste), Mies a emprunté CHF 3 millions supplémentaires pour 6 mois à 0.02% auprès d'une société pharmaceutique (échéance 22.03.2016).

J.-L. RAY mentionne le peu d'incitation à l'économie d'eau si l'épuration est facturée à 70 cts/m<sup>3</sup>. Il demande si ces réserves ne pourraient pas être utilisées pour l'amortissement de la déchèterie ?

C. FIGEAT rappelle l'obligation d'allouer ces réserves pour l'épuration.

O. EMERY demande s'il n'y a pas de réduction de dépenses sur un autre poste suite au fait que l'on délègue la mise à niveau du réseau d'égouts aux SITSE pour CHF 395 000 ?

C. FIGEAT :

- Paiement unique lors de la reprise par les SITSE de notre réseau, prélevé sur nos réserves accumulées de CHF 4.5 millions pour l'épuration.
- Dans les années futures, il n'y aura plus de facturation à la commune pour tout travail sur notre réseau d'égouts. L'entretien sera intégralement pris en charge par les SITSE. Par exemple, une réparation hypothétique d'un million de francs en 2016 sur notre réseau serait intégralement payée par les SITSE.
- Il y a désormais une collectivisation de l'entretien par toutes les communes via le prix au m<sup>3</sup> facturée par les SITSE de CHF 2.45/m<sup>3</sup>.
- M. Cacioppo qui s'occupait d'aller nettoyer le local technique de l'ancienne STEP ne le fera plus. Son cahier des charges sera remplacé par d'autres tâches.
- A noter que le réseau d'égouts de Mies est complètement amorti au bilan. Il n'y a donc pas d'amortissement supplémentaire potentiellement important (qui aurait pu impliquer une lourde perte pour l'année en cours) à faire lors de cette reprise du réseau par les SITSE.

S. MOSES : L'augmentation du budget 2016 pour la facture sociale est due principalement aux résultats 2014 exceptionnels sur les gains immobiliers et droits de succession. Est-ce que cela veut dire que la facture sociale pourrait baisser dans la réalité ?

C. FIGEAT : Effectivement, il n'est pas exclu d'avoir une bonne surprise. Le chiffre de la facture sociale est communiquée par le Canton. On ne peut donc mettre un autre chiffre dans le budget.

S. MASCALI (Commission des finances) :

- Remerciements à C. FIGEAT et à son équipe pour l'excellent travail. Il rappelle que malheureusement notre commune gère, dans les faits, seulement 30% de son budget (le reste est imposé par le canton: facture sociale, péréquation).
- La Commission des finances recommande d'accepter le budget 2016 tel que présenté.

Le PRESIDENT procède au vote sur l'acceptation du budget 2016 tel que présenté par la Municipalité dans son préavis n°13/2015.

**L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention.**

## 9. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

### B. GAUD (Commission de sécurité) :

- Le rapport de l'expert Séchaud confirme les observations et statistiques d'A. BAERTSCHI et de la Commission de sécurité. Il montre qu'entre 2010 et 2014, les vols ont augmenté de 91% en Terre Sainte.
- Eclaircie récente en matière de sécurité. Pour 2015 à Mies, on observe une baisse de 58% du nombre de vols par rapport à 2014.
- Présence de 5 policiers pour le nouveau poste de police. Se pose alors la question de savoir s'il sera ouvert la nuit.
- S'il n'est pas ouvert la nuit, il faudra insister pour qu'il y ait une collaboration plus efficace avec SDS et que ce dernier puisse prendre le relai de la police pendant la nuit.
- Suite au rapport de M. Séchaud, il y a déjà une meilleure collaboration entre les différents acteurs de sécurité avec des réunions de coordination deux fois par mois (à priori entre la police cantonale, les ASP, les gardes-frontières et SDS). Cela semble être une petite révolution pour qu'SDS soit acceptée à ces réunions.
- Les deux ASP travaillent maintenant régulièrement dans notre commune.

Le SYNDIC salue le très bon travail de la Commission de sécurité de Mies. Elle a rendu des rapports ayant servi d'appui politique pour la (très probable) réouverture du poste de police à Coppet, la mise en commun des ASP et une meilleure coordination entre les différentes forces de l'ordre.

### P. MEIER (AJET – Association intercommunale pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte) :

- Budget 2016 a été voté.
- Baisse de contribution demandée de 7% pour les communes pour l'accueil de jour des enfants. Cela est lié à l'embellie du revenu des ménages (la participation des parents est corrélée à leur revenu).
- Révision de la LAJ (loi sur l'accueil de jour) laisse augurer deux points positifs :
  - o Allègement potentiel des exigences nécessaires pour être « maman de jour ».
  - o Allègement potentiel des exigences architecturales pour les bâtiments (ex. construction d'une crèche). Les exigences architecturales de la LAJ sont très excessives actuellement. Un assouplissement irait donc dans le bon sens.
- Plusieurs projets en cours pour une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de crèches en Terre Sainte.

S. MEYLAN (ASCOT – Association scolaire de Terre Sainte) : Une Commission ad' hoc a été créé pour la révision des transports scolaires.

## 10. Divers et propositions individuelles

### H. JOCHAUD-DU-PLESSIX :

- Suggère de revoir le dispositif pour accéder à la benne des déchets verts. L'ensemble « marches / rampe d'accès » actuel est peu logique et dangereux.
- Demande si les municipaux se représentent pour une nouvelle législature.

On note la volonté de présenter deux listes. L'une avec 4 municipaux actuels (P.-A. SCHMIDT, C. FIGEAT, S. EMERY, G. DERIAZ) + Claude Hilfiker, un ancien conseiller communal. L'autre avec J. WILDBERGER. Une divergence de sensibilité sur la gestion de la commune est mise en avant.

B. GRASSET :

- Carnet noir : Alfred Zürcher, une personne importante dans la commune, nous a quittés.
- Suggère de remettre à l'ordre du jour le cahier des charges de la Couronne. Il entend beaucoup de doléances d'habitants. La commune l'avait rachetée pour être une auberge communale et ce n'est actuellement plus le cas.

P. MEIER mentionne qu'il entend lui aussi, de par sa fonction aux ROP (Retraités ou presque), beaucoup de commentaires sur la Couronne qui émanent pour l'essentiel de gens qui n'y mettent quasiment jamais les pieds. L'exercice proposé de discuter à nouveau est certainement très intéressant mais il faudra manier cela avec beaucoup de prudence car on est une petite commune avec des gens qui ont des avis tranchés sur tout. Il faudra donc faire la part des choses.

Le SYNDIC remercie P. MEIER pour sa remarque. Il mentionne néanmoins qu'une réflexion devrait être conduite. Il n'est pas certain que l'assemblée du Conseil communal soit le meilleur lieu pour le faire. Un débat public pourrait mettre la Municipalité dans une situation très compliquée dans le cadre de la gestion de l'auberge.

O. EMERY félicite toute l'équipe sous la conduite d'Y. LUGINBÜHL qui a relevé le défi et réalisé la Guinguette. Cela a été un grand succès avec tout le soin du détail et l'amour qu'ils y ont mis. Il leur dit un grand bravo.

Le SYNDIC : la Municipalité s'associe complètement à cette observation. Il a le plaisir d'annoncer aussi que la Guinguette continuera l'année prochaine sous la présidence d'Y. LUGINBÜHL. Pratiquement toutes les associations de la commune se sont associées à cet événement et en ont reconnu la qualité.

Le PRESIDENT a été le premier surpris du cœur qu'ont mis les associations locales et de tous ceux qui se sont investis dans le projet. Il remercie aussi la Municipalité et le Conseil pour le coup de pouce financier.

S. MASCALI signale que l'éclairage des chemins extérieurs piétonniers des immeubles du Sorbier est très faible voire inexistant et pose un problème de sécurité. Le système d'éclairage devrait être complètement revu selon lui.

M. BOREAN mentionne que la commande ne marchait pas. Elle fonctionne à présent. Il note que c'est plutôt un balisage des chemins plutôt qu'un éclairage.

La parole n'est plus demandée, le Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention**. La séance est levée à 22h00.

Le Président

Le Secrétaire

Yves LUGINBÜHL

Daniel BEYELER